



www.abgm.fr

Avril 2018 -VD

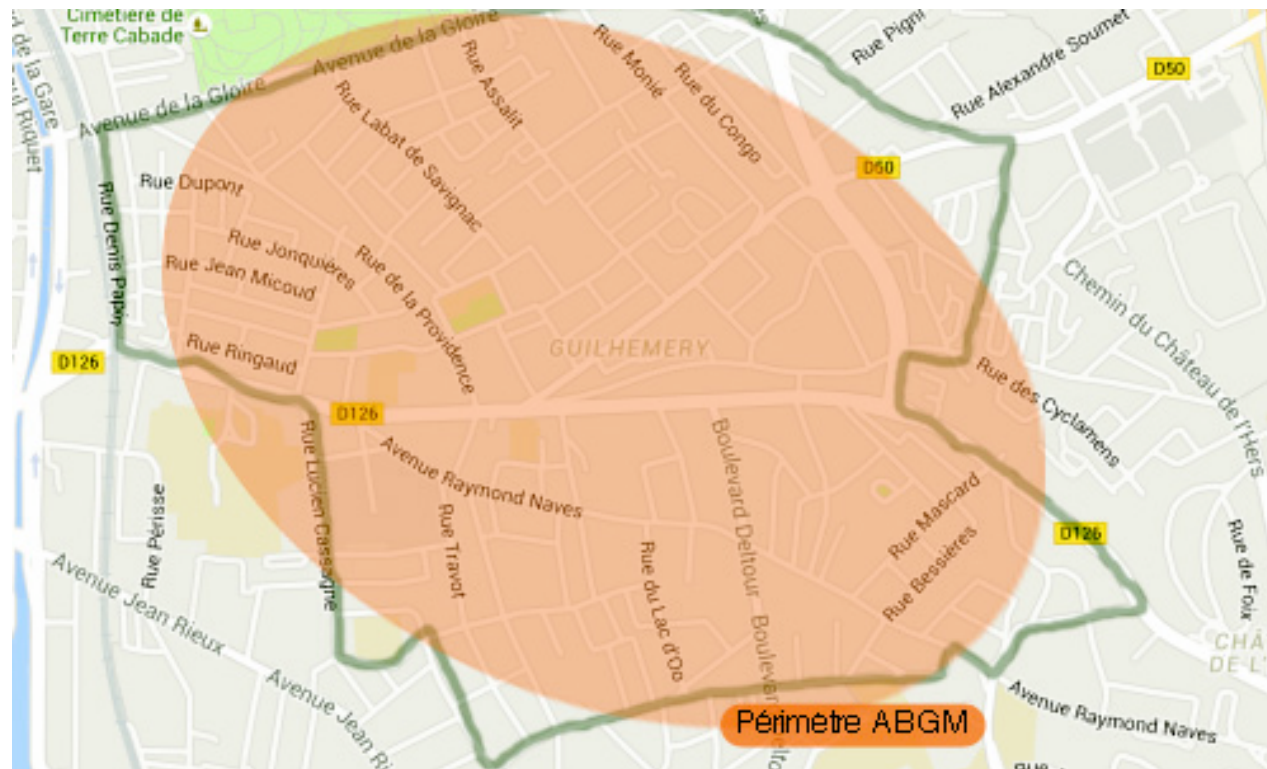
PLUiH
Contribution d'ABGM
à
l'enquête publique



www.abgm.fr

Avril 2018 -V3

Zone de travail de l'association



Association des quartiers Bonheure Guilheméry Moscou

p. 2



Nos propositions pour le PLUiH

(Enquête publique)

- 1) **Le PLUiH comporte de nombreuses possibilités d'adaptation des règles** (hauteur – retraits – alignement – esthétique ...). Nous demandons que ces dispositions **soient l'exception en répondant à des critères factuels précis et évaluables.**

Le PLUiH doit préparer la ville de demain tant au niveau de la largeur des voies que de l'harmonie de l'espace urbain et des espaces « libres » :

- 2) **Chaque fois que les trottoirs ne sont pas à la largeur réglementaires**, pour tout nouveau permis de construire, la construction devra être réalisée de façon à **préserver à minima les 1,40m de largeur libre des trottoirs** du Code de l'Urbanisme en faisant les réserves et les expropriations nécessaires.
- 3) **Protéger les espaces verts et boisés existants** en interdisant toute construction à moins de 4 mètres d'un EVP et EBC pour protéger les racines des arbres.



Nos propositions pour le PLUiH (Enquête publique)

- 4) **Les règles d'esthétique sont trop vagues, imprécises et trop peu contraignantes.** Le PLUiH doit comporter une identification et un cahier des charges répondant à une signalétique Toulousaine forte : couleur – matériaux (*briques de couleur claire par exemple*) – style architectural – balcons (*pas de saillies, ni de verre ou de fer ...*) – toitures (*avec avancées*) – façades etc.
- 5) **Les bâtis protégés**, notamment les vieilles Toulousaines, doivent faire l'objet d'une meilleure prise en compte en protégeant l'habitat individuel. **Par zone UM, il convient de définir un ratio maximum d'habitat collectif. Pour nos quartiers 30 % maximum d'habitants en immeubles collectifs.**



Nos propositions pour le PLUiH (Enquête publique)

- 6) **Les différents modes de transports et les infrastructures sont déterminants pour la qualité de l'urbanisme.** Le PADD doit intégrer cette composante par un **schéma directeur** des différents modes (métro, tram, bus, linéo, vélos, piétons, coeurs de quartier) **en lien avec l'urbanisme projeté.**
- 7) **Le PLUiH n'identifie pas clairement le coeur de quartier Bonheure Guilheméry.** Une zone spécifique devrait lui être consacrée afin de permettre l'installation et la synergie d'équipements publics, de commerces, d'artisanat et des aménagements de l'espace public assurant une qualité de vie pour les habitants de l'ensemble du quartier.
 - ainsi la zone de protection de l'artisanat et de commerce prévue doit passer en linéaire de protection renforcée.



Nos propositions pour le PLUiH (Enquête publique)

- 8) **Le zonage pour nos quartiers comporte une anomalie** : entre av de la Gloire/rue Solférino/rue Audiguier existe une zone UM6-2 12-L-40-30. La hauteur des nouvelles constructions devrait être de 9m comme pour les deux zones limitrophes. Nous proposons donc le rattachement à la zone UM6-2 9L-40-30.
- 9) **Le bas de l'Avenue de la Gloire** doit comporter un linéaire marquant la **protection de l'Artisanat et du Commerce**.
- 10) **Les zones militaires de la partie Est** (caserne Pérignon, terrains militaires de Balma ...) doivent faire l'objet de réserves foncières.
- 11) **La construction de parkings doit être intégrée** dans le PLUiH par le biais de réserves foncières dédiées en entrée de ville et à l'intérieur de nos faubourgs.



Nos propositions pour le PLUiH (Enquête publique)

12) Le PLUiH ne comporte pas de disposition intégrant les changements climatiques et le développement durable.

Nous demandons que les immeubles et habitations :

- 1) N'aient pas de façades de couleurs foncées.
- 2) Que l'usage des matériaux conducteurs de la chaleur et/ou susceptibles d'élever les températures soient proscrits (Fer et métaux, verre non isolant etc.).